

Elections au Conseil National des Universités 2011 : Profession de foi de la liste SGEN CFDT et sympathisants



NOUVELLES RESPONSABILITÉS, NOUVEAUX DÉFIS POUR LA SECTION DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'évaluation individuelle des enseignants-chercheurs relève désormais du CNU, ce qui engage de nouvelles responsabilités. Nous entendons qu'elle soit juste, claire et favorable à la reconnaissance de la diversité des missions des enseignants-chercheurs. Elle doit inciter à l'initiative et à la prise de responsabilités et permettre une recherche ambitieuse et respectueuse de la liberté intellectuelle.

Notre ambition

Nous sommes attachés à réussir notre nouveau rôle d'évaluation des enseignants-chercheurs au sein de leurs équipes pédagogique, scientifique et administrative, sans perdre de vue les autres missions fondatrices du CNU. Seule une instance nationale, composée majoritairement d'élus, doit être en charge de l'évaluation.

Nos élus veilleront à :

- **Faire évoluer et expliciter** les critères (quantitatifs et qualitatifs) de qualification, de promotion et d'évaluation ;
- **Clarifier et faire reconnaître** toutes nos missions et leur diversité, ainsi que la variété des trajectoires personnelles ;
- **Assurer l'équilibre** entre les rôles du CNU et des établissements (évaluations, promotions, CRCT) ;
- **Informier** sur les pratiques effectives de la section CNU et sur les résultats qualitatifs et quantitatifs des sessions (comptes rendus, données statistiques) ;
- **Faire que les sections disposent de moyens** humains, matériels et financiers, à la hauteur des nouvelles missions et ambitions du CNU ;
- **Dans l'évaluation de l'activité « recherche »**, prendre en compte ses différentes formes, pour autant qu'elles fassent l'objet d'une caractérisation précise (recherche

fondamentale, recherche appliquée, recherche tournée vers l'action, expertise) et ne pas fonder l'évaluation uniquement sur la bibliométrie ;

- **Homogénéiser** autant que faire se peut les pratiques entre les sections, par un travail resserré avec la CP-CNU.

Des propositions pour mieux exercer les missions classiques du CNU et pour réussir les nouvelles

- La section doit énoncer et publier ses critères pour les qualifications, pour les promotions, pour l'évaluation et pour l'attribution des CRCT.
- Le fonctionnement des commissions de recours doit bénéficier d'une publicité suffisante et doit réserver un temps suffisant aux auditions et aux délibérations.
- Chaque dossier doit être expertisé par deux rapporteurs, aux regards distincts et complémentaires.
- Dans la présentation et la discussion des rapports, on veillera au respect des critères adoptés collectivement.

Notre liste vise à respecter une représentation équilibrée :

- de la diversité des champs disciplinaires présents dans la discipline,
- des établissements d'affectation des enseignants-chercheurs,
- de la répartition entre les femmes et les hommes,
- de la répartition entre les générations.

Nouveau rôle d'évaluation : l'apport d'une vision syndicale

- L'évaluation individuelle n'a de sens que si elle prend en compte les conditions d'exercice des enseignants-chercheurs au sein de leurs équipes et dans les établissements. Les conditions locales peuvent en effet être très différentes. L'évaluation ne doit pas être que disciplinaire.
- L'évaluation individuelle doit permettre de mieux reconnaître l'implication des enseignants-chercheurs dans des projets collectifs, dans et hors de leur établissement, tout en sachant reconnaître le potentiel d'inventivité individuelle.
- Les responsabilités d'encadrement administratives et pédagogiques doivent être reconnues dans l'évaluation des dossiers des enseignants-chercheurs.

Principes

- Défendre une évaluation au service de l'enseignant-chercheur qui favorise le suivi à long terme et l'évolution de carrière.
- Refuser un classement réducteur par niveau (de type A à D) tel qu'il est pratiqué dans d'autres cadres.

- Elaborer des **critères** reconnus par la communauté universitaire de la section, qui doivent :
 - Etre publics et avoir une continuité dans le temps ;
 - Assurer le respect des principes communs d'impartialité, équité et non discrimination ;
 - Tenir compte de la diversité des contextes locaux (universités pluridisciplinaires, universités sous- ou sur-encadrées, petits et grands établissements, importance relative des filières dites « professionnelles » ou « recherche » etc.), et des spécificités thématiques ;
 - Reconnaître la multiplicité des missions de l'enseignant-chercheur et prendre en compte l'ensemble des tâches ;
 - Prendre en compte le pluralisme des écoles scientifiques.
- Respecter un fonctionnement collégial de la section.
- Répartir le travail d'évaluation individuelle entre tous les membres de la section : élus et nommés, titulaires et suppléants.
- Promouvoir des évaluations individuelles qui soient le fruit d'une discussion entre les rapporteurs et l'ensemble des membres de la section.
- Informer les enseignants-chercheurs que le résultat de leur évaluation peut donner lieu à un droit de réponse : sous la forme d'un échange entre la personne évaluée et le bureau de la section du CNU, ou sous la forme d'une possibilité de recours.

Engagements des élus soutenus par le SGEN-CFDT

- Ils veilleront au respect de l'ensemble des thématiques de recherche au sein de la section.
- Ils accompagneront les candidats pour les qualifications, les promotions, les demandes de CRCT et les évaluations.
- Ils défendront la reconnaissance des activités pluridisciplinaires et interdisciplinaires.
- Ils feront circuler les informations disponibles sur les pratiques de fonctionnement d'autres sections lorsqu'elles permettent d'améliorer le travail dans leur section.
- Ils interviendront pour que, au terme de son mandat, chaque section fasse le bilan des pratiques d'évaluation et des résultats auxquels elles ont abouti.
- Ils lutteront contre les dérives de l'auto-promotion : l'appartenance au CNU ne doit pas favoriser l'obtention d'une promotion et les membres élus s'engagent à ne pas candidater à une promotion.
- Ils veilleront à la déontologie en matière de promotion et de CRCT. Lorsque sur la base des critères de la section, les dossiers d'un collègue non membre et d'un membre du CNU sont jugés de même niveau, la règle devrait être de privilégier le dossier du collègue non membre.

Contribution à la vitalité de la 71ème section

- Les élus de la liste SGEN et sympathisants soutiendront et défendront la capacité des Sciences de l'Information et de la Communication à porter des projets scientifiques et pédagogiques originaux au sein des sciences humaines et sociales, en particulier dans le contexte de réorganisation des champs disciplinaires.
- Ils s'emploieront à préserver et étendre la capacité de cette discipline à associer les dimensions symbolique, sociale et, ou technique de l'information et de la communication, ainsi que la précieuse association des questions d'information et de communication.
- Ils seront soucieux de reconnaître et soutenir la diversité des phénomènes étudiés et des approches développées.
- Ils s'attacheront à favoriser les échanges interdisciplinaires raisonnés et qui sont en mesure de dynamiser la production de connaissances.
- Ils défendront l'adossement de toutes des formations, généralistes comme professionnalisantes, à la recherche.

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE SGEN-CFDT et sympathisants

ORGANISATION DU VOTE

- Scrutin de liste à la proportionnelle, au plus fort reste et **sans panachage**.
- Vote à **un tour**, par collège (MCF, PR), par section CNU, **par correspondance**. Le matériel électoral sera mis à la disposition de chaque électeur par son établissement.

Fédération des Sgen-CFDT

47-49 Avenue Simon Bolivar, 75950 Paris cedex 19, 0156415114,
suprecherche@sgen.cfdt.fr et www.sgen.cfdt.fr

**[JE VOTE
SGEN-CFDT]**